

Commune de PIGNANS



Département du VAR
Arrondissement de BRIGNOLES

Extrait du registre des Arrêtés du Maire
du 21 juillet 2022

ARRÊTÉ N° 2022/320

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, Art. L2212.1 et 2,

Vu le Code des Communes (partie réglementaire),

Vu le Code de la Route,

Considérant le niveau Sécurité renforcée Risque attentat du Plan Vigipirate sur le territoire français,

Considérant la demande de la Paroisse de la Nativité de Notre-Dame représentée par le Père Jean-Paul TREZIERES, pour organiser un loto place de l'Église, le dimanche 07 août 2022,

ARRÊTE

Article 1 :

Afin de permettre le bon déroulement du loto de la Paroisse, la circulation sera interdite place de l'Église, rue de l'Église, rue et place de l'Enfer et rue des Quatre Coins le dimanche 07 août 2022 de 17h30 à minuit.

Article 2 :

La signalisation concernant les interdictions de circuler sera mise à disposition par les Services Techniques communaux en coordination avec la Police Municipale puis mise en place par la Paroisse **qui sera et demeurera seule responsable de tout incident ou accident qui surviendrait du fait de cette manifestation.**

Article 3 :

Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie, Monsieur le Capitaine commandant la communauté de brigades du Luc-en-Provence, Monsieur le responsable des Services Techniques communaux, Messieurs les agents de Police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à PIGNANS, le 21 juillet 2022.

Le Maire,
Fernand BRUN

